



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈMBRE 20
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 25.11.2015

PROCES-VERBAL N° 5

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 septembre 2015

04. Décisions

- 01 Dossier Four Seasons – Ermitage/Terrains Besson : modalité du DDP
- 02 Motion « Diminution du nombre de conseillers communaux »

05. Information - présentation

- 01 Cofinancement avec TMR du réaménagement de la gare du Châble
- 02 Présentation en lien avec le budget 2016
 - 01 Ecole de Fionnay
- 03 Planification financière 2016-2020
- 04 Présentation du catalogue des mesures dans le cadre du mandat IDHEAP

06. Divers

- 01 Centre sportif
- 02 Expertise Service des constructions

PROCES-VERBAL

La présidente Mélanie Mento, excuse Elisabeth Lehner pour cause de maladie et souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents.

1. Contrôle des présences

35 conseillers généraux présents. Les deux scrutateurs nommés sont : MM Louis Borloz et Christophe Sempere

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance du CG du 30.09.2015

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée. Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Décisions

01 Décisions diverses

01 Dossier Four Seasons – Ermitage/Terrains Besson : modalité du DDP

Eric Fumeaux présente en préambule l'évolution des nuitées à Verbier avec une évolution positive des nuitées hôtelières grâce notamment à l'arrivée du « W ».

Il rappelle ensuite que la vente des terrains n'est plus d'actualité. Dans le protocole d'accord, un DDP pour l'ensemble du périmètre est proposé par la Commune. La durée de DDP a été fixée à 99 ans, ce qui est la durée type pour ce genre d'accord.

La négociation du prix du DDP a été fixé à 1'900.- le m2 pour l'ensemble du périmètre (9'500 m2) pour un total de 18 Mios. A la fin du DDP, le niveau des équipements devra toujours être conforme au standing 5* et le retour sera gratuit.

Le parking devra être construit par Rubicon Partner qui sera également chargé de son exploitation. En agissant de la sorte, l'aspect des marchés publics n'est plus de mise, le groupe Rubicon Partner étant un investisseur privé ; le projet pourrait ainsi avancer plus rapidement.

La promesse de DDP donne la possibilité au Groupe de mettre en place un plan de quartier en collaboration avec la commune. Deux procédures sont en cours : l'implantation de l'hôtel Four Seasons et le parking de l'Ermitage. Des oppositions ont été déposées sur les deux projets. Rubicon Partner a été désigné pour traiter les oppositions des deux procédures.

Bertrand Vaudan soulève le point des délais, à savoir si rien ne se passe pendant x années après que le DDP ait été accordé, que se passe-t-il ?

Eric précise que la durée de validité sera spécifiée dans la promesse de DDP, entre 5 et 10 ans (le principe est accepté, mais la durée ne peut être confirmée ce soir). Les investisseurs sont d'accord sur ce point.

Si le standing des installations n'est pas maintenu, le DDP est rompu et la Commune devient propriétaire de l'objet, sans indemnité prévue.

Jacques Bertuchoz demande s'il y a un risque.

Eric confirme qu'un risque existe : que le groupe d'investisseurs n'aille pas au bout du projet. Dans ce cas, le DDP serait rompu. Selon le ressenti d'Eric, l'établissement d'un DDP est plus favorable que la vente des terrains prévue initialement.

La commission de l'aménagement du territoire est favorable dans sa majorité.

La commission de gestion demande d'intégrer cette notion de délai dans la promesse de DDP.

Les modalités de la promesse de DDP sont acceptées par 32 voix pour, 1 abstention et 1 refus.

Eloi remercie le CG pour la confiance témoignée ainsi que l'engagement d'Eric Fumeaux.

02 Motion « Diminution du nombre de conseillers communaux »

La motion a été reformulée suite aux remarques des différentes commissions. La motion donne un délai supplémentaire pour les élections de 2020. D'autre part, le choix du nombre de conseillers est laissé au CC.

Eloi prend la parole pour expliquer que le CC s'était déjà posé la question avant même que la motion n'ait été déposée, notamment suite à l'analyse du professeur Koller. L'esprit de milice est un facteur très important. Une répartition géographique des conseillers est certainement favorable à la cohésion de la commune. La nécessaire préservation de la représentation des différentes forces politiques également. En toile de fond de la fusion avec Vollèges, la réduction au nombre de 9 conseillers semble la bonne formule, la plus harmonieuse et équilibrée. La date d'entrée en vigueur reste à définir ; faut-il accélérer le processus et définir la date au 1^{er} janvier 2017 ou attendre la fusion pour la mise en vigueur de ce changement ?

La motion pour une diminution du nombre de conseillers communaux est acceptée à l'unanimité.

5. Information-présentation

01 Cofinancement avec TMR du réaménagement de la gare du Châble

Le coût du réaménagement de la gare/zone Curala est de 27 Mios, dont 10 mios financés par le subventionnement Canton/Confédération ; la Commune s'est engagée à couvrir les 17 mios restants. TMR cède la parcelle dont elle est propriétaire en se réservant le droit de jouir de l'espace en sous-sol. La Commune dispose de la pleine jouissance de toutes les surfaces non utilisées par TMR.

En contrepartie, un DDP de 30 ans sur les terrains Périn pour la construction de la halle des bus sera signé. A l'échéance, la halle devisée à 7 Mios sera propriété de la commune pour 1 franc symbolique. La commune s'est engagée auprès de TMR à renouveler pour 2 périodes de 10 ans, la convention qui les lie pour le transport sur la partie de Verbier. La cession de la halle des bus Perrodin est également en négociation.

L'opposition au projet Curala est basée sur le futur développement ; le démarrage des travaux en avril 2016 n'est pas remis en question.

Eric Fumeaux précise que la Commune ne paiera aucun dépassement de budget.

Le nombre de places de parc disponibles devrait passer de 850 à 1'000 places sur site. L'idée de développer un parking meilleur marché à Martigny avec prise d'abonnement dans le train fait son chemin, les discussions sont en bonnes voies.

02 Présentation en lien avec le budget 2016

01 Ecole de Fionnay

Eloi Rossier précise qu'à la suite des séances de commissions, plusieurs membres du CG ont demandé des précisions concernant ce bâtiment. L'emplacement est bon, avec des places de parc. La structure du bâtiment est bonne, hormis le bois ; par sa structure en madriers, ce bâtiment fait partir de notre patrimoine. Si rien n'est entrepris, il faudra le détruire. Or il y a la nécessité d'un point d'accueil « porte d'entrée » pour le Haut Val de Bagnes. L'idée est également de créer dans cette future maison du tourisme des partenariats avec les différentes universités et hautes écoles. Des contacts ont d'ailleurs déjà été liés, notamment avec la faculté de géosciences de l'université de Lausanne.

Une manifestation d'envergure pour la commémoration de la débâcle du Giétroz est prévue en 2018 de manière à inscrire cette commémoration dans la postérité. D'autre part, la convention de la Zone protégée sera renouvelée en 2018 également.

Gilles Rossier demande si des calculs de frais de fonctionnement ont été faits ? La réponse est non. La gestion du bureau d'accueil sera à la charge des structures touristiques. Le Centre de recherche par contre devra certainement être à la charge de la commune, en partie du moins.

Nicolas Jost demande, en rapport avec les investissements dans le Haut Val de Bagnes, quelles sont les retombées de ces investissements, s'il y a des chiffres sur les nuitées, la fréquentation de la via ferrata, etc...

Eloi dit qu'il n'a pas les chiffres, mais que ceux-ci seront communiqués.

Rodolphe Perreten demande si c'est vraiment rationnel d'investir un tel montant dans la rénovation de ce bâtiment ?

Eloi répond que si toutes les choses faites avaient été faites sur la base de leur rationalité, peu de projets auraient vu le jour.

Ce projet suscite beaucoup de questionnements. Le président est pourtant convaincu de la nécessité de ce projet.

Le manque de transparence au niveau des frais de fonctionnement est soulevé.

Dominique Zuchuat met en évidence le montant investi à Fionnay alors que l'office de tourisme du Châble n'a d'Office de tourisme que le nom.

Jean-Daniel Troillet, soulève le fait que depuis deux ans aucun établissement n'est ouvert en hiver. Dès lors, comment récupérer cette clientèle qui se perd si le problème perdure.

Eloi en convient, c'est pourquoi il ne faudrait pas trop tarder à investir. Si l'investissement peut paraître disproportionné, il doit s'inscrire dans la durée.

03 Planification financière 2016-2020

Le président introduit le sujet en rappelant qu'il y a deux ans, des craintes avaient été formulées par certains membres du CG concernant l'évolution de la dette à hauteur de 80 millions. Il avait alors dit que rien n'est jamais figé ; la planification financière présentée ce soir le démontrera.

L'élaboration de la planification a pris en compte les critères suivants :

- La priorisation et l'échelonnement des investissements.
- Les charges et les revenus induits par ces mêmes investissements.
- Le principe de prudence a guidé le travail ainsi que la volonté politique de contenir les charges.

François Corthay explique que la planification répond aux exigences cantonales et ne nécessite pas de vote du législatif. C'est avant tout un outil d'information.

En préambule François confirme que la région est toujours attractive avec l'arrivée régulière de nouveaux résidents. Ceci est dû notamment à de bonnes infrastructures globales.

Les différents postes d'investissements lourds de cette planification sont passés en revue : le centre sportif, les rues de Verbier, les groupes scolaires, l'aménagement du quartier Curala, le local sécurité, les éléments d'infrastructures, eaux, électricité, eaux usées, etc...

Il relève également les éléments importants des recettes fiscales.

Jérôme Maret présente ensuite les éléments de fonctionnement, notamment l'évolution de la masse salariale.

Il précise que l'augmentation des revenus générés par l'augmentation du prix du kWh n'a pas été prise en compte par principe de prudence.

Au niveau des charges induites, il convient de relever que la volonté du Conseil Communal se concrétise avec un poste de soutien à l'hôtellerie et aux rénovations, pour un montant de CHF 500'000.- (ce montant n'est pas arrêté définitivement).

Au niveau des revenus induits il convient de relever le turbinage des torrents qui pourrait amener jusqu'à CHF 700'000.- selon les estimations.

Pour conclure, François précise qu'en prenant la marge nette moins les amortissements, on obtient un résultat de CHF – 500'000 pour 2016, - 2 millions pour 2017, puis moins 4, moins 6 et moins 6,5 millions pour les années suivantes. Le constat actuel est que les budgets sont déséquilibrés, mais le travail de tous permettra d'arriver à rétablir l'équilibre, notamment par une maîtrise des charges de fonctionnement.

On peut également se réjouir de l'endettement prévu à hauteur de 57 millions alors que celui-ci était estimé à plus de 80 millions précédemment.

François remercie Jérôme, Florian, Alex et leurs équipes pour tout le travail accompli.

04 Présentation du catalogue des mesures dans le cadre du mandat IDHEAP

Suite à la présentation de l'étude réalisée par le professeur Koller, il a été demandé à tous les services d'analyser les propositions faites et de les intégrer dans le fonctionnement. Une séance commune a été réalisée. Le CC a demandé à la commission administration générale de proposer un train de mesures applicables en fonction de leur priorité.

Dans les principes qui ont conduit cette réflexion, deux sont essentiels :

- L'unité de matière, il est en effet important que les services regroupent des activités proches et non disparates.
- La recherche de synergies, de collaborations, qui permettraient de faire des économies de temps, d'argent, mais aussi d'énergie déployée.

Eloi Rossier présente donc poste par poste le catalogue de mesures décidées.

6. Divers

01 Centre sportif

Le bureau d'architectes DAR mandaté pour le projet a cessé son activité. Dès lors le bureau de Philippe Bruchez, qui était le représentant local, a repris les choses en mains et fait un effort conséquent de manière à pouvoir mettre à l'enquête la phase 2 avec les modifications demandées.

Concernant le recours sur l'attribution des travaux de gros œuvre du bâtiment OM, la commune a déposé son mémoire par l'intermédiaire de Me Péritat, ce dossier est en traitement au canton.

La planification des travaux prévoit que la piscine et la patinoire puissent être utilisées l'année prochaine. Etant donné les nuisances, il est prévu de donner des contre-prestations aux utilisateurs.

André Guinnard suggère d'imprimer un prospectus d'informations sur le projet ainsi que le programme à distribuer aux hôtes et divers propriétaires de chalets.

02 Autres divers

Eloi remercie tous les bagnards qui se sont déplacés à Troistorrents lors de l'ensevelissement de Raymond Vaudroz.

Jean-Daniel Troillet demande des informations quant au toit de la cure. Eloi précise que les ardoises livrées ont été remplacées par des ardoises traditionnelles.

Clôture de la séance à 22h45

Le secrétaire

Léonard Fellay

Pour le Conseil Général

Rodolphe Perreten
Vice-Président du CG

Nicolas Jost
Secrétaire du CG